

19 Novembre 2006 - Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants

## **Prévention des abus sexuels envers les enfants**

### **Les actions concrètes et novatrices des écoles genevoises**

La prévention des abus et des agressions sexuelles à l'égard des enfants revêt un caractère de priorité, au plan éthique, comme aux plans social, éducatif, sanitaire et juridique. Les abus sexuels sont un problème de santé publique important, de par leurs causes et leurs répercussions sur la santé et le bien-être des victimes.

Dans ce domaine les élèves des écoles genevoises bénéficient d'un dispositif très développé, riche et souvent novateur, pour la promotion des droits et du respect de l'enfant, la prévention des abus et violences, l'écoute, l'évaluation et la prise en charge. De nombreux professionnels se mobilisent, de jour en jour, auprès des enfants et adolescents. Ce canton fait figure de pionnier grâce à l'action concertée et complémentaire de partenaires divers, des services publics et d'associations.

#### **A. Le respect de l'enfant et de ses droits**

La promotion du respect et des droits de l'enfant est le fondement de toute l'action préventive, envers les abus sexuels, les maltraitements, et les violences concernant les enfants et adolescents. Cette action éducative entre dans les objectifs et les valeurs fondamentales de l'école, comme le rappelle la Conférence intercantonale romande dans ses déclarations du 18 novembre 1999 et du 30 janvier 2003. Il est essentiel de développer dans les écoles et dans la société une attitude de respect fondamental de la personne et de ses droits, en particulier envers les enfants et les jeunes. Cette attitude de respect et de justice permet à l'enfant de développer une estime de soi, le respect des autres, le respect des règles, des institutions, de son environnement. C'est dans un tel climat de respect et d'écoute que l'enfant peut prendre conscience des abus dont il est victime et, un jour, les dévoiler. À l'adolescence, c'est aussi sur ces valeurs et cette attitude de respect de soi et des autres que se fonde la prévention des abus et des violences dans le couple.

Comment prévenir de façon efficace, tout en restant respectueux des valeurs des familles et attentifs aux besoins et au rythme de chaque enfant ? Il s'agit avant tout d'offrir aux enfants une écoute, un appui et une prise en charge compétente. L'éducation pour la santé peut aider les enfants à développer une attitude de prudence, à reconnaître une situation abusive, et à dévoiler un abus à une personne compétente.

#### **B. Écouter, protéger et venir en aide à l'enfant victime**

Quand un enfant dévoile une situation d'abus dont il est victime, la première personne qui reçoit sa parole est souvent l'enseignant, l'infirmière scolaire ou le conseiller social. S'ils suspectent une situation de violence et de maltraitance, les enseignants de l'école primaire font appel à l'infirmière et au médecin du service de santé de la jeunesse (SSJ).

Le médecin et l'infirmière scolaire se rendent rapidement sur place et rencontrent l'enfant. Si cette première évaluation montre des éléments d'inquiétude, ils adressent l'enfant à la cellule de la police pour l'audition des victimes, et signalent la situation au service de protection des mineurs (SPMI). La première audition de l'enfant victime, par la police, est enregistrée sur support vidéo. Elle est déterminante pour l'évaluation initiale et pour le dossier judiciaire.

#### **C. La prise en charge des enfants victimes d'abus ou de maltraitance**

Les situations d'abus sexuel ou de maltraitance graves sont dénoncées à l'instance judiciaire civile, le tribunal tutélaire, ou pénale, le parquet du procureur général. Dans les cas moins graves de maltraitance et de difficultés éducatives, la situation est prise en charge par le service de protection des mineurs qui offre à la famille un appui éducatif et un suivi.

La prise en charge des victimes d'abus sexuels vise à assurer la protection de l'enfant, une évaluation et un suivi thérapeutique au plan médical et psychologique, et les actions

judiciaires. Elle implique une collaboration étroite entre les services officiels pour la santé, l'éducation et la protection de la jeunesse, les pédiatres, pédopsychiatres et psychologues, le groupe de protection de l'enfant de l'Hôpital des enfants, ainsi que l'association CTAS, pour la thérapie des victimes d'abus sexuels. La coordination des actions des services de l'Etat est organisée par la Commission cantonale de référence en matière de violences et maltraitance envers les mineurs (CCVM), qui réunit l'ensemble des services concernés et définit des procédures de collaboration.

#### ***D. Prévention primaire des abus sexuels***

Les actions de prévention primaire qui sont menées dans les écoles, à différents âges, ont pour but de permettre aux enfants de renforcer les notions des droits de chaque personne, de respect de soi, de respect des autres ; de reconnaître une situation gênante, intrusive ou abusive, et de connaître les lieux et les personnes qui peuvent apporter une écoute et une aide effective en cas de besoin. En effet la question de la prévention primaire est délicate, car certains programmes trop centrés sur l'évitement de tout risque d'abus ont eu des effets indésirables. C'est pourquoi nous avons développé une approche originale, qui intègre l'éducation sexuelle et se fonde sur le développement de compétences pour se protéger, et la promotion de la résilience en cas d'abus, par une aide compétente.

#### ***E. L'éducation sexuelle et affective***

Les cours d'éducation sexuelle donnés régulièrement dans les classes primaires et secondaires de toutes les écoles genevoises, sont la base de la prévention des abus. Ils permettent d'ouvrir avec les enfants, dans le cadre même de l'école, un espace de parole, de réflexion et d'échanges autour de la vie sexuelle et affective. De plus, ils abordent spécifiquement la question des abus sexuels, en 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, en 8<sup>e</sup> du cycle d'orientation, et en 2<sup>e</sup> année du secondaire post-obligatoire. Cette question est également soulevée lors des soirées d'information aux parents, dès le début de la scolarité.

#### ***F. Prévention des abus sexuels : « Avec prudence, avec confiance »***

C'est le nom du programme pour la prévention des abus sexuels, réalisés dans toutes les classes de 2e primaire depuis 2001. Conçu et développé par le SSJ, en partenariat avec l'enseignement primaire et plusieurs associations, ce programme est basé sur une approche originale de prévention du risque, promotion de la résilience, et éducation à la vie affective et sexuelle. Il vise au développement de l'estime de soi, le renforcement des notions d'intimité et de pudeur, et des compétences qui permettent à l'enfant de faire face à une situation d'abus et d'en parler à une personne compétente. L'intervention en classe par les éducateurs pour la santé spécialisés du SSJ est prolongée par des activités pédagogiques par les enseignants. Le livre « Marion, François et leurs amis » est remis à chaque enfant, et pourra être lu et commenté en classe et repris à la maison avec les parents.

#### ***G. Prévenir les dérapages dans le couple : « Emois... et toi ? »***

Cette bande dessinée originale a été créée par le SSJ en 2004 pour aborder avec les adolescents la question des relations entre garçons et filles. En quelques images sont décrites de brèves histoires, mettant en scène des jeunes dans des situations problématiques, concrètes, qui permettent d'ouvrir une réflexion sur le respect de soi, de l'autre, et les risques liés à des situations. Ces brèves histoires rejoignent le vécu et les interrogations de nombreux jeunes, et permettent d'ouvrir avec eux des échanges et une réflexion concrète, centrée sur le bien de chacun et la recherche de solutions.

#### ***H. Pour un bon usage d'Internet : « Surfer avec Prudence... »***

Source d'information et de loisirs irremplaçable et très appréciée, Internet comporte aussi de réels dangers pour les enfants et adolescents. Il est important d'enseigner aux enfants les règles de sécurité dans la navigation sur Internet. Certains sont exposés à des images ou des textes au contenu pornographiques ou violents, d'autres peuvent être amenés à livrer des données personnelles ou à s'engager dans des activités sexuelles « virtuelles ». Ces

incidents, parfois traumatisants, sont rarement révélés aux parents. Plus rarement, à travers des rencontres, des enfants utilisateurs d'Internet peuvent devenir victimes d'abus sexuels ou d'autres crimes.

« Surfer avec Prudence sur Internet » est un programme de sensibilisation au bon usage d'Internet préparé par Action Innocence (AIG), en collaboration avec le SSJ. Il vise à une utilisation d'Internet respectueuse de la dignité humaine et des droits de la personne, en développant l'esprit critique des jeunes, en leur permettant de reconnaître les situations à risque, d'acquérir un code de conduite prudente et d'utiliser des comportements adéquats face à des situations à risque. Ce programme est proposé par AIG aux classes de 5<sup>e</sup> primaire qui le souhaitent, avec le soutien du SSJ et de la direction de la scolarité primaire.

### **I. Le site Internet CIAO**

[WWW.CIAO.CH](http://WWW.CIAO.CH) est un très bel exemple des potentialités d'Internet pour la prévention des violences et des abus sexuels. Ce site permet aux jeunes de poser des questions sur des sujets personnels, dans un cadre anonyme, et de recevoir une réponse par un spécialiste expérimenté. Les questions et les réponses peuvent être consultées par tous, ce qui constitue une source d'information de première main sur tout un ensemble de sujets concernant les jeunes. Le SSJ anime depuis 2001 trois modules de CIAO, sur les thèmes des relations, des violences et de la sexualité. Le cadre de respect et de confidentialité permet aux jeunes de dévoiler des situations d'abus sexuels, et de demander des conseils et une orientation vers des services compétents.

De nombreux organismes et associations privées contribuent activement à la prévention des abus sexuels et à la promotion des droits de l'enfant, avec souvent un rôle de pionniers, et en collaboration avec les écoles. Toutes ces actions de prévention constituent un ensemble qui, en quelques années, a réellement, profondément et durablement modifié notre perception des besoins de l'enfant et sa place dans la société. Ce sont des tâches essentielles pour répondre aux souffrances des enfants victimes, et pour construire une société plus juste et plus respectueuse de chacun.

### **J. Conclusions**

L'approche de prévention développée au service de santé de la jeunesse se fonde sur le respect de l'enfant et son écoute. Ce modèle original d'intervention, fait appel d'abord aux ressources des enfants et des familles, et à la présence de professionnels qualifiés et compétents, dans l'école, en collaboration étroite avec les enseignants. Il se base sur l'intrication entre des actions de prévention à des niveaux différents et complémentaires. Chacune de ces actions se nourrit et renforce les autres éléments de ce dispositif.

La sensibilisation des enfants à leurs droits, au respect de soi et des autres et à la sexualité sont les bases de ce travail. Il n'y a pas de place dans la prévention des abus sexuels pour des examens de dépistage systématiques, dont les dangers ne sont plus à démontrer. Après près de 10 ans d'action structurée et engagée auprès des enfants et adolescents, nous en voyons les effets bénéfiques. Les professionnels du SSJ évaluent plus de 450 situations de suspicion de maltraitance, chaque année, dont une soixantaine de suspicions d'abus sexuels. Cette activité d'écoute et de protection des enfants est devenue l'une des activités principales des équipes de santé dans les écoles de Genève. L'articulation avec les partenaires au sein de l'office de la jeunesse, favorise cette approche adaptée et respectueuse des besoins de l'enfant, de la famille, du cadre légal et d'une éthique institutionnelle.

Dr Paul Bouvier, médecin directeur,  
Service de santé de la jeunesse, Genève, novembre 2006